



Me André Gauthier  
André.gauthier@clcw.ca

Montréal, le 23 février 2015

**STRICTEMENT CONFIDENTIEL**  
**PAR COURRIEL**

Me Joann Zaor  
Ferland Marois Lanctôt, Avocats  
Société nominale  
1080, Côte du Beaver Hall  
Bureau 1610  
Montréal (Québec) H2Z 1S8

Objet : Michel Déziel, juge – conseil de la magistrature  
Notre dossier : 30-14-2778

---

Me Zaor,  
Membres du Comité d'examen,

Me Zaor, j'ai bien reçu copie de la lettre que vous adressiez à Me Suzanne Gagné le 19 février 2015 ainsi que la réponse de Me Gagné à cette lettre, ce jour.

Mon client, monsieur le Juge Déziel, est soulagé de la position adoptée par Me Gagné puisqu'il souhaite vivement que l'on procède le plus rapidement possible sur des événements qui datent déjà de mai 2013.

Non seulement un changement de procureur indépendant retarderait probablement l'échéancier, mais également nuirait au travail accompli tant par Me Massicotte et moi que par Me Gagné et ce, suite à la conférence de gestion tenue le 15 janvier dernier.

En effet, un litige criminel a cours présentement à Saint-Jérôme, litige qui implique plusieurs accusés et où monsieur Gilles Cloutier agit à titre de témoin principal de la Couronne sur certains chefs. Monsieur Cloutier a fait l'objet de longs contre-interrogatoires qui ne sont pas terminés et qui doivent se poursuivre.

Je joins à cet effet à la présente copie de certains articles de journaux.

Me Massicotte et moi avons toujours maintenu que le témoignage de monsieur Cloutier aurait pour effet de déconsidérer l'administration de la justice s'il devait être entendu par ce Comité d'enquête et à cet égard, nos démarches progressent.

Vous me permettez en terminant de rappeler au Comité que lors de la conférence de gestion tenue à Montréal le 15 janvier dernier, j'avais indiqué au Comité que j'étais en vacances du 1<sup>er</sup> au 9 mars 2015 inclusivement, un voyage planifié avant cette conférence de gestion, et dois-je le mentionner, payé.

Comme je transite en soirée du 9 mars à Toronto vers Montréal, il y avait là un aléa, mais avec l'accord du Juge Déziel, nous avons convenu avec Me Gagné que le premier témoin entendu serait monsieur Gilles Cloutier.

Par conséquent, Me Massicotte serait présent puisqu'il doit mener le contre-interrogatoire de ce témoin, ce qui me laissait le temps de revoir et préparer le Juge Déziel pour son propre témoignage. Vous comprendrez que la lettre que Me Zaor nous a transmise au nom du Comité vient bouleverser complètement le scénario et il est clair que si le Comité d'enquête devait entreprendre de siéger le 9 mars, il sera impossible pour moi d'être présent, ce que ni mon client ni moi ne souhaitons, malgré le talent remarquable de mon collègue Me Michel Massicotte.

Nous vous prions de croire, Me Zaor, messieurs les Membres du Comité d'examen, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS



ANDRÉ GAUTHIER

AG/sm

cc : Me Suzanne Gagné  
Me Michel Massicotte

PJ

## Arrestation

## Un témoin vedette embarrasse la commission Charbonneau

que  
 les « bavures » de  
 la commission  
 Charbonneau

MÉLANIE COLLEU  
 Le Journal de Montréal

«Mandat démesuré», «cafourrages embarrassants», «résultats médiocres»: l'avocat Louis Demers, grand défenseur de Tony Accurso, dresse un portrait au vitriol des travaux de la commission Charbonneau.

Dans son livre *Dérives de la commission Charbonneau*, M<sup>e</sup> Louis Demers, qui a longtemps représenté l'entrepreneur Tony Accurso dans ses litiges au civil, porte un regard noir sur l'enquête publique qui a braqué les projecteurs pendant plus de trois ans sur la collusion et la corruption dans le milieu de la construction ainsi que sur le financement illégal de certains partis politiques.

Il déplore notamment ses «énormes pouvoirs», «sa durée excessive» et les «victimes collatérales qu'elle a semées sur son passage».

L'ancien maire de Montréal **Gérald Tremblay** a d'ailleurs lourdement fait les frais d'un témoignage «abraca-dabrants» et «non corroboré» ayant injustement entraîné sa chute, estime M<sup>e</sup> Demers. D'après l'avocat, le fait d'avoir laissé l'ex-organisateur politique **Martin Dumont** raconter sans aucune vérification que le maire Tremblay tenait une «double comptabilité» a été



LOUIS DEMERS  
 Avocat

EXCLUSIF

l'une des plus grosses «bavures».

«À partir du moment où la Commission n'a aucune corroboration, elle ne devrait pas permettre un témoignage», a expliqué l'auteur en entrevue avec *Le Journal*.

## TROP DE POUVOIRS

Si M<sup>e</sup> Demers concède que la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction a fait «des choses utiles», elle s'est toutefois dotée de beaucoup trop de prérogatives.

«Quand on s'accorde des pouvoirs aussi importants, ça nécessite extrêmement de prudence», dit-il, affirmant que bien des avocats ont été «outrés» des procédures de la Commission.

Dans cet ouvrage, Louis Demers dénonce avec virulence les pratiques de cette enquête publique, et demeure convaincu que «c'est la dernière fois que ça se passe comme ça».

Il souhaite que la Loi sur les commissions d'enquête soit modifiée afin de permettre aux avocats des personnes visées par les allégations d'un témoin de contre-interroger ce dernier.

*Dérives de la commission Charbonneau* de Louis Demers, à paraître aujourd'hui aux éditions Liber.

L'un des témoins vedettes de la commission Charbonneau a été arrêté pour parjure l'été dernier. Il a toutefois raconté à la police que la procureure en chef de la commission d'enquête avait qualifié son mensonge de «pas plus grave que ça».

Mélanie Colleu

MColleuJDM



L'ex-organisateur politique **Gilles Cloutier** a été interpellé et interrogé par la Sûreté du Québec en septembre 2014 à la suite d'une plainte pour 15 allégations de parjure. Ces informations ont été révélées hier au procès de l'ex-maire de Boisbriand **Robert Poirier**, de l'ex-VP de Roche **France Michaud** et de l'ex-ingénieur de BPR **Rosaire Fontaine**, les trois étant accusés de fraude et de complot relativement à l'octroi d'un important contrat public.

Le tout premier pro-

cess résultant des frappes de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) a connu un rebondissement majeur alors que **Gilles Cloutier**, ancien consultant en développement des affaires chez Roche, subissait son contre-interrogatoire depuis plusieurs jours.

Ce témoin vedette de la commission Charbonneau – qui a notamment levé le voile sur les élections municipales «clé en main» – constitue l'un des principaux atouts de la Couronne dans ce dossier.

Mais sa crédibilité a été sérieusement mise à mal par les avocats de la défense après que ceux-ci eurent pris connaissance d'une déclaration faite par **Gilles Cloutier** à la police en septembre 2014.

À l'époque, il venait d'être arrêté à la suite de plaintes pour «15 allégations de parjure» déposées, entre autres, par la commission Charbonneau.

## «TRÈS INTIME»

Dans l'enregistrement, Cloutier expliquerait comment il a été couvé et encadré par la commission lorsqu'il a menti en mai 2013 au sujet de sa présomée maison à Pointe-au-Pic. *Le Journal* avait à l'époque révélé que le témoin n'en était que le locataire. Selon Cloutier, la procureure en chef, M<sup>e</sup> **Sonia LeBel**, aurait été «impliquée dans la gestion des parjures», de même que des enquêteurs de la commission.

Toujours d'après **Gilles Cloutier**, M<sup>e</sup> LeBel lui aurait dit: «Ne t'en fais pas avec ça, il n'arrivera rien avec ça. T'aurais pas dû dire que tu étais propriétaire, mais c'est pas plus grave que ça.» Elle se serait rendue au domicile de Cloutier pour discuter du problème.

Le témoin affirme qu'il était «très intime» avec M<sup>e</sup> LeBel.

## LA COMMISSION SUR LES DENTS

Après s'être opposée à la divulgation d'une partie des déclarations de **M. Cloutier**, la commission Charbonneau a finalement battu en retraite.

Lors de son intervention, la procureure de la Commission, M<sup>e</sup> **Érika Porter**, a toutefois insisté auprès du juge sur le fait que les propos tenus par le témoin «discréditent la Commission de façon gratuite» et que nombre d'entre eux sont «formellement niés», «faux» et «mal fondés».

Selon M<sup>e</sup> Porter, les allégations de **Gilles Cloutier** ont une teneur «incendiaire» et sont «préjudiciables pour la commission d'enquête».

**Gilles Cloutier** a été mis en état d'arrestation et interrogé pour parjure, mais aucune accusation n'a pour l'instant été déposée contre lui.

LES PROPOS DE  
 GILLES CLOUTIER  
 SONT « FAUX » ET  
 « MAL FONDÉS »

– M<sup>e</sup> Porter,  
 procureure de la  
 commission  
 Charbonneau

Le contre-interrogatoire de **Gilles Cloutier** doit reprendre demain à Boisbriand. PHOTO ARCHIVES

melanie.colleu  
 @quebecormedia.com

Tu dors  
nds favoris  
Page B 8

Le gouvernement libéral prévoit injecter 808 millions de dollars pour restaurer 700 sites miniers abandonnés Page A 5

www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

LE DEVOIR, LE MARDI 27 JANVIER 2015

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

ool  
ledecins  
Barrette  
ministre,  
du mépris et  
on, ont assez  
a FMOQ

BOISVERT  
s méprisantes, déclara-  
ne des menaces, les pro-  
Santé Gaétan Barrette,  
aditionnels que sociaux,  
, jugent les médecins de

les affirmations du minis-  
retirer certains actes mé-  
out comme le ton de ses  
it irrité au plus haut point  
Fédération des médecins  
ec (FMOQ).

Louis Godin, le ministre  
nt de comptes envers les  
t les jeunes omniprati-  
ouvelle déclaration farfe-  
médecins commencent à

interpellent ou le criti-  
an Barrette peut deman-  
mbien» de patients ils  
a médecin qui déplorait,  
vernement ne lui per-  
ie infirmière, le ministre  
nse: «BS». Ajoutant un  
is n'êtes pas heureux en

## La commission Charbonneau ébranlée

### Les parjures de Gilles Cloutier minent les méthodes de la CEIC

BRIAN MYLES

La crédibilité de Gilles Cloutier s'approche de zéro. L'ex-organisateur d'élections clés en main a été mis en état d'arrestation pour une quinzaine de parjures. Ses errements éclaboussent les méthodes de la commission Charbonneau et le procès de fraude dans le dossier de Boisbriand.

L'organisateur d'élections clés en main est le principal témoin à charge dans le procès pour fraude de l'ex-maire de Boisbriand, Robert Poirier, de Rosaire Fontaine (ex-employé de BPR-Triax) et de France Michaud (ex-ingénieure de Roche).

Depuis son témoignage à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (CEIC), il a fait

l'objet de trois plaintes pour parjure de la part de l'ex-ministre péquiste Guy Chevrette, de la famille du défunt maire de Saint-Stanislas-de-Kostka, Maurice Vaudrin, et de la commission elle-même.

L'enquête est terminée depuis le mois d'avril dernier. Le 2 septembre dernier, Gilles Cloutier a

VOIR PAGE A 8 : COMMISSION

## BLIZZARD SUR NEW YORK



## ACTUALITÉS

délégués. «Tous les actes qui tiennent du suivi, les patients diabétiques, hypertendus, ce sont des choses qui demandent des conseils, un suivi», fait-il valoir.

Les infirmières attendent depuis longtemps plus d'ouverture pour que les outils qui existent déjà, comme les ordonnances collectives, puissent être utilisés efficacement pour élargir leur rôle.

Le Collège des médecins a appris dans les médias que le ministre songeait à déléguer certains actes médicaux aux infirmières. «Il ne peut pas empêcher les médecins de poser des actes médicaux adéquats», dit la responsable des communications Leslie Labranche. Des actes sont nécessaires, par exemple le PAP test, en fonction des lignes directrices, et il ne peut empêcher les médecins de les poser. Par contre, le Collège précise que si Québec veut revoir la tarification des actes, c'est une question qui doit être réglée avec les fédérations médicales.

«Dire qu'on fait des PAP tests à la chaîne montre la méconnaissance totale du ministre pour la médecine de famille», s'indigne le D<sup>r</sup> Louis Godin. Le PAP test est un élément de l'examen gynécologique complet, et n'est pas rémunéré en tant que tel. «Si j'étais une patiente, je ne voudrais pas subir deux examens, un pour le PAP test avec l'infirmière et un second pour l'examen entier par le médecin. Le ministre part d'une légende urbaine pour faire croire que nous gagnons notre vie avec ça, c'est farfelu!», s'exclame le D<sup>r</sup> Godin.

Des médecins ont indiqué qu'ils étaient tentés de porter plainte au Collège des médecins (CMQ), car les propos du ministre envers les médecins de famille, alors qu'il est aussi membre actif de cet ordre professionnel, dépasseraient le cadre prévu par le code de déontologie. Ils évoquent l'article 88, qui stipule que «le médecin qui s'adresse au public doit communiquer une information factuelle, exacte et vérifiable. Cette information ne doit contenir aucune déclaration de nature comparative ou superlatif dépréciant ou dénigrant un service ou un bien dispensé par un autre médecin ou d'autres professionnels».

Le CMQ ne peut confirmer si une plainte a été reçue, car cette information reste confidentielle tant qu'une plainte n'est pas retenue et déposée par le conseil de discipline devant le syndicat de l'ordre.

Une omnipratricienne qui ne veut pas que son identité soit révélée a confié au *Devoir* que le ministre lui inspirait une telle crainte qu'elle n'oserait jamais déposer une plainte, même si elle estime que ce serait justifié. Elle considère que le ministre a une attitude «méprisante et intrusive» sur Twitter et dans certaines déclarations publiques. «Il est bien plus puissant que moi. J'ai trop peur de cet homme. C'est pourquoi je n'ai pas fait de plainte officielle au CMQ», confie-t-elle.

## COMMISSION

SUIITE DE LA PAGE 1

été arrêté pour parjure. Sa date de comparution était prévue pour le 7 janvier, mais elle a été reportée pour des raisons inconnues.

M. Cloutier témoigne depuis le 6 janvier dans le procès pour fraude de Boisbriand. Lors du contre-interrogatoire, les avocats de la défense ont découvert qu'il avait fait une déclaration vidéo de cinq heures aux enquêteurs le jour de son arrestation. Ce document n'a pas été communiqué aux accusés, contrairement aux règles applicables dans un procès criminel.

## L'ami de Sonia

Gilles Cloutier affirme qu'il a été recruté sous la contrainte, en 2010, pour témoigner dans le procès de Boisbriand. Un enquêteur de la Sûreté du Québec (SQ), Eric Roy (prêté par la suite à la commission Charbonneau), lui aurait dit qu'il serait accusé «comme les autres» s'il ne l'aidait pas. En échange de son témoignage, il lui aurait promis l'immunité de poursuite.

C'est le même Eric Roy qui a convaincu Gilles Cloutier de collaborer avec la commission Charbonneau.

M. Cloutier a affirmé lors de son témoignage à la commission Charbonneau, en mai 2013, qu'il était le propriétaire d'une résidence de Pointe-au-Pic, dans Charlevoix, où il invitait des élus aux frais de Roche pour faire du «développement des affaires». Il était en fait locataire. Il avait dû se rétracter publiquement lors des audiences publiques, attribuant son mensonge à «de l'orgueil mal placé».

L'enquêteur Eric Roy, son collègue Stephan Cloutier et la procureure en chef de la commission, Sonia LeBel, auraient tous été impliqués dans la gestion du parjure. Les trois auraient rencontré Gilles Cloutier à sa résidence pour le rassurer.

C'est du moins ce qu'il affirme dans sa déclaration. Sonia LeBel lui aurait dit: «Fais-toi en pas avec ça, c'est pas grave. Je te comprends. Tu as été 27 ans à dire ta maison. T'aurais pas dû dire que t'étais propriétaire. Fais-toi en pas, pis on va continuer.»

M. Cloutier affirme qu'il avait «une très bonne relation» avec M<sup>e</sup> LeBel. Il allait «pratiquer le dimanche avec Sonia», en vue de son témoignage.

## Effet boule de neige

La déclaration de cinq heures a fait boule de neige. Les avocats de MM. Poirier, Fontaine et M<sup>me</sup> Michaud ont présenté deux requêtes pour forcer la commission Charbonneau à lui remettre toute la documentation pertinente sur la gestion du cas Cloutier.

Selon les allégations des requêtes, les enquêteurs Roy, Cloutier et M<sup>e</sup> LeBel auraient «joué un rôle important dans la gestion [des] affirmations mensongères» de Gilles Cloutier.

Dans sa déclaration, Gilles Cloutier affirme même que l'enquêteur Roy avait rendu visite à son ex-conjointe pour qu'elle «ferme sa gueule». Celle-ci disait à qui voulait bien l'entendre que Gilles Cloutier avait menti sur la propriété de la résidence de Pointe-au-Pic.



LEFTERIS PITARAKIS ASSOCIATED PRESS

Les journaux grecs ont salué lundi matin la victoire historique de la gauche radicale Syriza.

pourrait qu'entraîner une nouvelle crise en Grèce», a déclaré Jesus Castillo de la banque Natixis. Le problème est «particulièrement difficile» parce que «chaque joueur devra trouver la manière d'alléger le fardeau de la dette de la Grèce sans heurter son opinion publique ni don-

Le gouvernement de Syriza ne sera pas à l'abri, lui-même, de certaines tensions, prédisent des experts. Déjà le fruit du mariage de différents courants de gauche allant des sociaux-démocrates à d'anciens communistes, il aura, dans l'ANEL, un allié féroce «anti-

Québec s'enlisent, le... sibilité d'interpeller le... père convaincre le mi... faut mettre de l'avant... ment donner des résul... si ça ne bouge pas, on... lus haut».

ace?

mères et les patients... médecins de famille? Le... médecins à déléguer... infirmières. «Je peux très... tin et dire le PAP test... médecins, par exemple», a... de TVA en fin de se... et le dépistage du can... c'est un test de routine

, le ministre a précisé... rait pas «unilatérale»,... sions avec les méde... t-il, les lois pour agir... trait d'économiser, car... ne infirmière pourrait... moins cher». Selon le... d'actes pourraient être

de son gouvernement

la porte

ne population qui n'en... d'austérité imposées à... ses créanciers (Union... centrale européenne et... tional), Alexis Tsipras... r avec nos partenaires... durable, qui bénéficie à... créateurs privés, la Grèce... usion de créanciers in... engagés à lui prêter le... ) milliards d'euros en... draconienne et de rés... à genou.

se sont pas montrés... à des aménagements, la... forme d'une réduc... de certains prêts et à... durée. Jeroen Dijssel... oblèmes de la Grèce... t qu'ils devaient tou... mais que la zone euro... solutions concernant... te». «La situation... dialogue» sur les «ré... chemin pour permettre... de la stabilité et de la

... les institutions à d'autres pays ayant des problèmes de dette».

### Tache d'huile

La victoire en Grèce d'un premier parti rejetant d'emblée les politiques d'austérité en Europe pourrait faire tache d'huile à la veille de plusieurs rendez-vous électoraux sur le continent, notamment en Italie, en Finlande, au Royaume-Uni, au Danemark, au Portugal et en Espagne. Très ressemblant à Syriza, le jeune parti de gauche Podemos mène dans les sondages en Espagne. Des partis de gauche plus traditionnels essaient aussi de surfer sur la même vague en Italie et au Portugal. La droite europhobe n'est pas en reste. La victoire de Syriza est «un appel désespéré à l'aide du peuple grec», a affirmé l'UKIP, un parti britannique anti-Europe et anti-immigration. Elle marque «l'ouverture du procès de l'euro-austérité», a ajouté la présidente du Front national en France, Marine Le Pen.

européen», mais aussi grand défenseur de la religion et autres valeurs conservatrices. «Il s'agit d'une alliance bizarre et contre nature», dit le politologue Manos Papazoglou, de l'Université du Péloponnèse, qui ne manquera pas d'être testée lorsqu'il sera question d'immigration ou de politique sociale.

Le nouveau premier ministre grec n'a apparemment pas eu peur de froisser ses nouveaux amis dès le premier jour, en choisissant, pour la première fois en Grèce, de prêter serment lors d'une cérémonie civile plutôt que religieuse. Alexis Tsipras est allé ensuite se recueillir au mur des fusillés de Kesariani, commune proche d'Athènes, où 200 communistes ont été exécutés en 1944 par les nazis.

Avec l'Agence France-Presse  
Le Devoir

Lire aussi | Élections en Grèce. Les marchés restent sereins. Page B 1

Dans un entretien au *Devoir*, l'ex-conjointe de M. Cloutier, Raymonde Faubert, a nié catégoriquement qu'Éric Roy lui ait dit de «fermer sa gueule». «Jamais Éric Roy ne m'a dit ça», affirme-t-elle. Par contre, elle avait bel et bien sonné l'alarme auprès de l'enquêteur Roy sur le parjure de son ex-conjoint, au sujet de la maison de Charlevoix et de plusieurs autres dossiers. «À la suite du témoignage de Gilles, j'ai fait la liste de tous ses parjures. Il y en avait bien plus que quinze, s'exclame-t-elle. Je veux que la vérité sorte. C'est un menteur pathologique.»

La commission Charbonneau a dépêché lundi deux de ses procureurs, Érika Porter et Simon Tremblay, au palais de justice de Saint-Jérôme. Après avoir demandé une ordonnance de non-publication sur le contenu des requêtes, M<sup>e</sup> Porter s'est ravisée. «De nombreux allégués et paragraphes [de la requête] sont niés parce que faux ou mal fondés», a plaidé M<sup>e</sup> Porter.

Plus précisément, M<sup>e</sup> Porter a nié que Sonia LeBel soit personnellement impliquée dans la gestion des affirmations mensongères de Gilles Cloutier, elle a nié les paroles qui lui sont attribuées, et elle a nié que M<sup>e</sup> LeBel soit allée rencontrer le témoin pour le rassurer.

Par ses remarques, M<sup>e</sup> Porter a indirectement porté un autre coup à la crédibilité, toujours plus faible, de Gilles Cloutier.

La défense était prête à assigner à témoigner Sonia LeBel et les enquêteurs Roy et Cloutier pour obtenir les documents recherchés. Une entente in extremis, impliquant la transmission de certains documents, a permis de leur éviter une virée à Saint-Jérôme.

Les 15 parjures qui lui sont imputées pèseront lourd sur la rédaction du rapport final de la commission. Ces parjures portent notamment sur le rôle de Guy Chevrette dans le prolongement de la route 125, en échange d'un pot-de-vin de 100 000\$, l'organisation de cocktails au bénéfice du PQ, la vente d'une maison de M. Cloutier à un membre des Hells Angels et le versement de pots-de-vin au maire Vaudrin.

Les parjures alléguées de Gilles Cloutier minent sa crédibilité et ils font peser de l'incertitude sur le procès des trois accusés de fraude dans le dossier de l'usine de traitement des eaux de Boisbriand. M. Cloutier est en effet le principal témoin pour de nombreuses infractions. Son témoignage n'est corroboré par personne dans bien des cas, et il repose sur des documents dont il est lui-même l'auteur.

Le Devoir

Le Devoir

## « Quand l'équilibre entre la sécurité et l'intrusion dans la vie privée est difficile à atteindre, la transparence reste finalement une bonne attitude face aux requêtes des autorités ciblant des individus »

Le professeur Vincent Gautrais

Google aurait dû s'opposer. Le site s'insurge également devant le fait que les trois personnes ciblées par les mandats ont été informées par le géant américain de l'existence d'une telle surveillance, deux ans après la réception des documents juridiques, soit en décembre dernier.

« Quand l'équilibre entre la sécurité et l'intrusion dans la vie privée est difficile à atteindre, dit M. Gautrais, la transparence reste finalement

une bonne attitude face aux requêtes des autorités ciblant des individus. Transparence qui a été visiblement mal appréhendée ici. »

Les appels lancés lundi au bureau de Google en Californie sont restés lettre morte. Dans les pages du quotidien britannique *The Guardian*, un porte-parole du géant américain dit toutefois n'avoir fait que respecter la loi. «Lorsque nous recevons une commission rogatoire ou une requête judiciaire, nous vérifions qu'elle respecte l'esprit et la lettre du droit avant de nous exécuter, dit-il. Si ce n'est pas le cas, nous pouvons émettre une objection. Notre feuille de route en la matière confirme d'ailleurs que nous défendons bien les intérêts de nos usagers », a-t-il ajouté.

Le site WikiLeaks est dans la ligne de mire du pouvoir américain depuis novembre 2010 et le début de la diffusion d'informations contenues dans près de 115 000 notes de service secrètes et confidentielles — et 130 000 autres non classées — de la diplomatie des États-Unis. Julian Assange, fondateur de WikiLeaks, vit reclus depuis 2012 dans l'ambassade de l'Équateur à Londres et fait face à une demande d'extradition de la Suède, qui veut le juger pour des agressions sexuelles alléguées, pour mieux l'envoyer par la suite se faire juger aux États-Unis, craint-il.

doxie en cette ma-  
catégoriquement l'ef-  
e la dette grecque.  
pas sur l'écran radar  
enne, a dit à son tour  
Junker. «On ne veut  
ciales pour tel ou tel  
dien *Le Monde* sur  
générale du FMI,

envisager une éven-  
le l'euro, pas même  
leur flegme toute la  
a Bourse d'Athènes

ne va pas échapper  
outefois estimé une  
niveau actuel n'est  
solution qui ne passe  
on de cette dette ne

iciels diffusés sur le  
vices de renseigne-  
si à mettre la main  
avec la complicité de  
détail des comptes,  
adonnées liées aux  
ah Harrison, Joseph  
n, journalistes et édi-  
partage d'informa-  
antes pour les entre-

s s'est jouée dans le  
re et sous des accu-  
et « d'espionnage ».  
r les infractions ci-  
diciaires sont passi-  
vement », souligne

nonce vertement la  
s qui violeraient le  
80, dit le site de Ju-  
ger les éditeurs et  
sions et auxquelles

**La rédaction**  
Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3360

**Publicité**  
Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

**Avis publics et appels d'offres**  
Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3340

**Petites annonces et publicité par regroupement**  
Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

**Abonnements** (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)  
Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-5967

**Agenda culturel**  
Par courriel [agenda@ledevoir.com](mailto:agenda@ledevoir.com)

ressés de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle. *Le Devoir* est publié du 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation Sun Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.

# IDEES

LE DEVOIR, LE MARDI 27 JANVIER 2015

Publié le 18 février 2015 à 21h20 | Mis à jour le 18 février 2015 à 21h20

## Reprise du procès Boisbriand: Gilles Cloutier donne des réponses décousues



Gilles Cloutier, lors de son passage à la commission Charbonneau.  
Photo tirée d'une vidéo



**Daphné Cameron**

La Presse

(SAINT-JÉRÔME) Le procès pour fraude à Boisbriand, qui accuse des semaines de retard, a finalement repris, hier, après qu'on eut décidé l'arrêt des procédures contre l'un des coaccusés, gravement malade, l'ingénieur Rosaire Fontaine. Le contre-interrogatoire de l'organisateur d'élections clés en main Gilles Cloutier s'est poursuivi, donnant lieu à des réponses décousues et contradictoires.

La défense, qui tente de miner la crédibilité du témoin, s'est longuement penchée sur un interrogatoire policier de cinq heures qu'il a subi en septembre 2014 dans la foulée de plaintes pour parjures relatives à son témoignage devant la commission Charbonneau. L'existence de cette arrestation et de la vidéo de son interrogatoire a été révélée par M. Cloutier lors de son contre-interrogatoire. Tant la défense que la Couronne ont dit qu'elles n'en avaient rien su. Or, Gilles Cloutier a affirmé hier qu'il avait signalé son entretien de cinq heures à deux policières assignées à son dossier, peut-être lors d'une rencontre préparatoire en vue de son témoignage au procès de Boisbriand, le 20 décembre dernier. Quelques minutes plus tard, M. Cloutier s'est ravisé pour dire qu'il en avait parlé à une seule policière et il a été incapable de préciser à quel moment s'était déroulée cette rencontre.

La défense a immédiatement réclamé une pause. Les procureurs de la défense et du ministère public se sont rencontrés dans une petite pièce attenante à la salle d'audience. Lorsqu'ils sont revenus devant le juge, les avocats de la défense n'ont pas demandé de précisions au témoin pour clarifier les circonstances de l'aveu qu'il aurait fait à la policière au sujet des allégations de parjure.

M. Cloutier a cependant indiqué qu'il avait téléphoné à un enquêteur de la Sûreté du Québec la semaine dernière pour lui dire que les parjures étaient « faux ». Le policier lui aurait répondu qu'il ne pouvait pas lui parler, car il y avait un dégât d'eau chez lui. La défense lui a alors fait remarquer qu'il avait donc enfreint les directives du juge de ne pas parler de son témoignage à quiconque.

Ouvert au début du mois de janvier au palais de justice de Saint-Jérôme, le procès pour fraude à Boisbriand est le premier grand procès qui découle d'une enquête de l'Unité permanente anticorruption. Au banc des accusés : l'ancienne vice-présidente de la firme de génie-conseil Roche France Michaud et l'ex-maire de Boisbriand Robert Poirier. Ils sont accusés de complot, de fraude et d'abus de confiance dans une affaire de partage des contrats de la municipalité. France Michaud fait également face à des accusations de fraude envers le gouvernement et d'acte de corruption dans les affaires municipales.

La Couronne a décrété lundi un arrêt des procédures contre Rosaire Fontaine, ex-employé de la firme BPR-Triax. Elle n'a pas expliqué les motifs de sa décision, mais le procès aurait pu être retardé longtemps en raison des ennuis de santé de M. Fontaine. La Couronne dispose d'un an pour déposer de nouvelles accusations.

© La Presse, ltée. Tous droits réservés.